

Résumé

L'accès à l'enseignement tertiaire des jeunes adultes handicapés s'est sensiblement amélioré au cours de la dernière décennie, notamment pour celles et ceux présentant un trouble de l'apprentissage. Cette augmentation reflète la part croissante de jeunes adultes handicapés satisfaisant aux prérequis de l'enseignement tertiaire engendrée par les politiques développées au cours de ces deux dernières décennies en faveur de l'inclusion des personnes handicapées.

Les politiques inclusives ont favorisé l'accès à l'enseignement tertiaire

L'approche d'une « école pour tous » mobilise des ressources financières, techniques et humaines pour placer les élèves handicapés à égalité de chances avec les autres élèves en compensant les conséquences de la déficience. Le développement d'environnements éducatifs suffisamment souples pour s'adapter à la diversité des besoins éducatifs, la réduction des taux d'échec scolaire, et les initiatives en faveur de l'assurance qualité ont ainsi contribué à augmenter le nombre d'élèves handicapés pouvant prétendre à l'enseignement tertiaire.

Les systèmes éducatifs se mobilisent de surcroît autour du devenir des élèves, autorisant la diversification des opportunités éducatives à l'issue du second cycle de l'enseignement secondaire, la création de cheminements plus flexibles ou encore l'existence de mesures dérogatoires à l'attention des groupes défavorisés, y compris les élèves et les étudiants handicapés.

La part croissante de jeunes adultes handicapés dans l'enseignement tertiaire est par ailleurs indissociable des stratégies adoptées par les lycées et les établissements d'enseignement tertiaire pour construire les cheminements vers l'enseignement tertiaire et préparer les lycéens à faire face aux exigences liées au passage à l'âge adulte.

Les lycées entendent le plus souvent fournir aux lycéens handicapés des informations leur permettant de faire des choix éclairés. Ils les incitent plus rarement à planifier précautionneusement et suffisamment à l'avance les différentes étapes qui jalonnent le parcours vers l'enseignement tertiaire. Les stratégies préparent bien plus rarement aux exigences de l'enseignement tertiaire.

Dans l'enseignement tertiaire, les établissements ont développé des stratégies d'admission et d'accompagnement centrées sur la réussite de l'étudiant handicapé et, dans une moindre mesure, sur son intégration dans la communauté universitaire. Pour ce faire ces stratégies s'attachent à établir des liens avec les services en charge du transport, logement, etc., à collaborer avec des établissements d'enseignement secondaire ou à proposer aux étudiants du soutien dans la planification de leurs parcours.

Les stratégies d'admission s'emploient également à responsabiliser les étudiants handicapés. Elles les encouragent à mentionner leur besoin éducatif le plus précocement

possible. Elles les conseillent aussi sur l'organisation des cursus, les informent de la politique en matière d'accessibilité ainsi que sur le soutien et les aménagements auxquels ils peuvent prétendre. Les stratégies d'admission s'emploient en outre à instaurer une relation contractuelle susceptible de mobiliser les acteurs de l'établissement autour d'un projet d'accompagnement spécifiant les objectifs poursuivis, le soutien et les aménagements requis ainsi que leurs conditions de mise en œuvre.

La qualité du processus de transition dépend du fait qu'un ethos inclusif soit promu par l'établissement au niveau de la communauté universitaire permettant la mobilisation de chaque membre de l'établissement autour de la réussite et de l'inclusion de chaque étudiant.

Cet ethos inclusif est particulièrement observable dans les pays ayant retenu une conception éducative du handicap. Cette conception porte le regard sur la manière dont les modes d'organisation des établissements et les pratiques pédagogiques des enseignants s'adaptent aux rythmes et besoins des étudiants handicapés. Dans ces pays, les établissements tendent à voir dans la diversité une source de réussite pour l'ensemble de la communauté universitaire, à associer le soutien et les aménagements à un vecteur de réussite pour tout étudiant et à voir dans l'accessibilité une source de développement.

La transition persiste à être difficile pour les jeunes adultes handicapés

Les politiques inclusives n'ont toutefois pas toujours réussi à assurer la transition des jeunes adultes handicapés. Malgré les progrès effectués, l'accès à l'enseignement tertiaire des jeunes adultes handicapés persiste, en général, à être plus difficile et plus aléatoire que pour l'ensemble des jeunes adultes, notamment lorsqu'ils présentent une déficience sensorielle, motrice ou intellectuelle, ou un trouble psychique. Leurs parcours vers l'enseignement tertiaire sont également plus aléatoires que ceux que connaissent l'ensemble des jeunes adultes. Ils peuvent être jalonnés de discontinuités, source de ruptures ou d'orientation contrainte.

Les lycéens handicapés sont également proportionnellement moins nombreux que leurs pairs non handicapés à réussir leurs études, notamment lorsqu'ils présentent un trouble spécifique de l'apprentissage, des troubles du comportement ou des troubles psychiques.

Les politiques inclusives ont sensiblement renforcé les possibilités d'accès à et de réussite dans l'enseignement tertiaire des jeunes adultes handicapés. Elles n'ont toutefois pas toujours suffisamment considéré les obstacles que peuvent rencontrer les étudiants et les facteurs permettant la continuité et la cohérence des cheminements vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi.

La réussite du processus de transition continue à dépendre largement des ressources des intéressés et leurs familles, au risque de fragiliser celles et ceux présentant une déficience sensorielle, motrice ou mentale et/ou provenant de milieux modestes.

La réussite dans l'enseignement tertiaire est un autre défi pour les étudiants handicapés qui peuvent rencontrer des obstacles supplémentaires au cours de leurs études. Les ressources additionnelles allouées aux établissements et aux jeunes adultes handicapés sont insuffisamment liées à leurs possibilités d'insertion professionnelle et d'inclusion. Les jeunes adultes handicapés peuvent ainsi rester en marge de l'emploi ou accéder à des emplois peu qualifiants malgré un accès plus aisé à l'enseignement tertiaire.

Développer des politiques en matière de transition pour sécuriser des possibilités de cheminement de haute qualité

Le développement de politiques en faveur de leur transition vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi est en cela essentiel aux politiques éducatives efficaces et équitables en termes d'accès, de réussite et de devenir.

Les pays ont commencé à développer des politiques de transition spécifiques et à les intégrer dans le système d'éducation : des pressions budgétaires ont renforcé cette impulsion afin d'optimiser la planification et le pilotage des politiques inclusives et prévenir des surcoûts. Néanmoins les pays n'en restent pas moins confrontés aux défis de :

- mobiliser les acteurs et les systèmes autour du devenir des jeunes adultes handicapés et éviter qu'ils ne soient irrémédiablement marginalisés par des discontinuités ;
- favoriser les synergies entre les systèmes et les acteurs impliqués dans le processus de transition nécessaires à la continuité et à la cohérence des cheminements ;
- permettre aux jeunes adultes handicapés et à leurs familles de faire face aux exigences du passage à l'âge adulte et de satisfaire aux exigences de l'enseignement tertiaire et de l'emploi ;
- rendre les systèmes et les acteurs capables de satisfaire aux exigences de la définition et de la mise en œuvre de processus de transition ;
- disposer des mécanismes et des outils nécessaires à la planification et au pilotage des politiques et des processus de transition.

Des politiques de transition de qualité sont requises afin de placer les jeunes adultes handicapés à égalité de chances et de traitement. Elles permettent :

- aux jeunes adultes handicapés de disposer, autant que faire se peut, des mêmes connaissances et compétences que les autres jeunes adultes ;
- de leur conférer, au même titre que les autres jeunes adultes, une qualification reconnue par l'enseignement tertiaire et/ou le marché du travail ;
- d'éviter qu'ils ne soient pas plus exposés que les autres jeunes adultes à rester inactifs en n'étant ni en éducation, ni en emploi, ni en formation (NEET) ;
- qu'ils aient les mêmes chances d'accéder à un emploi de qualité que les autres jeunes adultes ;
- de les placer à égalité de chances en ce qui concerne la durée et la qualité de la transition.

Elles requièrent des politiques :

- s'organisant autour d'une conception éducative du handicap qui considère celui-ci en termes de l'effet capacitant ou invalidant des pratiques et non comme une caractéristique intrinsèque aux jeunes adultes ;

- promouvant un cadre législatif qui interdit toute forme de discrimination et demandant aux établissements d'inscrire un plan annuel d'action spécifique aux jeunes adultes handicapés qui inclut la question de la transition ;
- veillant à ce que le soutien soit incitatif tant en termes d'accès à l'enseignement tertiaire qu'en termes d'accès à l'emploi ;
- créant entre les partenaires les passerelles nécessaires à la continuité et à la cohérence des cheminements entre les niveaux éducatifs ;
- allouant un soutien financier et méthodologique qui incite les systèmes éducatifs à optimiser leurs stratégies en matière de transition et à renforcer leurs liens avec leur environnement, notamment avec les employeurs et les services d'accompagnement vers l'emploi ;
- couplant plus étroitement les financements à un projet personnalisé de scolarisation qui comprend un projet de transition ;
- s'appuyant sur des indicateurs et des données statistiques fiables nécessaires à l'analyse et à l'évaluation ;
- créant des instances de coordination ou optimisant celles existantes pour faciliter les synergies locales entre les acteurs du système éducatif, du secteur de l'emploi, du secteur social et du secteur sanitaire ;
- optimisant la formation initiale et continue des acteurs du système éducatif et leur proposant des outils et supports méthodologiques.

Optimiser la transition vers l'enseignement tertiaire requiert de :

- renforcer les synergies locales entre les acteurs concernés par le processus de transition ;
- former les acteurs du système éducatif impliqués dans le processus de transition pour mieux préparer les jeunes adultes handicapés aux exigences de l'enseignement tertiaire ;
- développer des modes de financement permettant aux jeunes adultes handicapés de faire face aux surcoûts qu'occasionne la déficience et incitant les établissements scolaires et les établissements d'enseignement tertiaire à accompagner les jeunes adultes handicapés au cours du processus de transition ou à veiller à leur accompagnement ;
- disposer de données statistiques fiables permettant une planification efficace et un suivi des politiques et des processus ;
- développer les services et les outils nécessaires au pilotage des processus de transition ou palliant l'inefficacité de ceux qui existent.

L'optimisation de la transition vers l'enseignement tertiaire nécessite par ailleurs que les lycées :

- délivrent une information adéquate sur les cursus proposés par l'enseignement tertiaire et les conditions d'accès à l'enseignement tertiaire ;
- accompagnent les jeunes adultes handicapés tout au long du processus ;
- renforcent leurs liens avec leur environnement.

Une transition plus aisée vers l'enseignement tertiaire requiert en outre que les services d'accueil et d'accompagnement des établissements d'enseignement tertiaires :

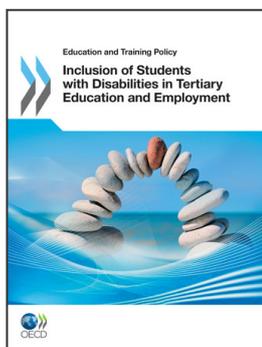
- étoffent leurs liens avec les établissements d'enseignement secondaire, avec les instances chargées de la coordination du processus de scolarisation et/ou de transition et avec les services en charge des dimensions extra-éducatives ;
- privilégient une approche éducative du handicap à toute approche diagnostique ;
- développent des stratégies d'admission ne se résumant pas à la diffusion d'informations ;
- disposent des compétences, outils et méthodologies nécessaires à une évaluation systématique et fine des besoins éducatifs des étudiants handicapés qui permet la mise en œuvre d'un soutien de haute qualité ;
- relie efficacement leurs stratégies d'admission à leurs stratégies d'accompagnement ;
- s'attachent à rendre les étudiants handicapés capables d'utiliser de manière optimale les aides allouées ainsi que de prendre leur futur en main.

*Améliorer les possibilités de transition
vers l'emploi*

Néanmoins, l'accès à l'enseignement tertiaire se matérialise imparfaitement en termes d'emploi. Le taux d'emploi des jeunes adultes handicapés est inférieur à celui de la population active de même âge.

Optimiser la transition vers l'emploi suppose que :

- les initiatives prises en matière d'enseignement professionnel et de formation professionnelle dans l'enseignement secondaire pour optimiser l'employabilité des jeunes adultes handicapés soient une réelle alternative éducative ;
- les établissements d'enseignement tertiaire accordent au devenir professionnel des étudiants handicapés la même importance qu'ils accordent à celui des autres étudiants ;
- les établissements d'enseignement tertiaire développent des liens suffisamment installés et formalisés avec les milieux économiques et les acteurs œuvrant dans le cadre des politiques actives de l'emploi pour s'appuyer pleinement sur les initiatives prises pour inciter les entreprises à recruter une main d'œuvre handicapée ;
- les services d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés incluent plus amplement l'accès à l'emploi dans leur stratégie d'accueil et d'accompagnement, qu'ils collaborent plus étroitement avec les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle ou les services de placement dans l'emploi pour personnes handicapées.



Extrait de :

Inclusion of Students with Disabilities in Tertiary Education and Employment

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264097650-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Résumé », dans *Inclusion of Students with Disabilities in Tertiary Education and Employment*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264111714-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.